



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions

Question écrite n° 118081

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la « dé cristallisation » des pensions militaires d'invalidité et de la retraite du combattant des anciens militaires des armées françaises qui sont aujourd'hui ressortissants de pays devenus indépendants. Malheureusement, un certain nombre d'entre eux, parfois très âgés, risquent de ne pas être en mesure d'en bénéficier. Ainsi, les demandes de plusieurs dizaines de milliers d'Algériens qui ont servi sous le drapeau français sont toujours en attente au service départemental de Paris de l'Office national des anciens combattants (ONAC), qui est submergé par le courrier qu'il reçoit, malgré l'aide de la direction interdépartementale d'Ile-de-France des anciens combattants. Il faut actuellement parfois plusieurs années avant qu'un dossier soit traité, ce qui est inacceptable. Il demande au ministre si des moyens supplémentaires ne seraient pas indispensables, afin de résorber de manière urgente ce retard considérable.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118081

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 2007, page 1457